Design
Arts
Médias

Mise en récit des bancs publics dans l’espace public : pour une méthodologie de design critique

Joffrey Paillard

2026-06-15

Joffrey PAILLARD est Docteur en Architecture et ville. Ses recherches portent sur la proximité et la manifestation de l' « in·hospitalité » dans l'espace public par le prisme du design urbain. Il est membre du Laboratoire Architecture/Anthropologie – LAVUE 7218 CNRS, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette.

Résumé
Désuet, voire ringard pour certains et certaines ; nécessaire, voire obligatoire pour d'autres, le banc public représente à lui seul des possibilités créatives et expérimentales infinies oscillant perpétuellement entre solidarité et sécurité comme artefact de socialisation essentiel dans la ville et l'espace public. Pour comprendre cette ambiguïté, cette contribution propose de discuter de l'élaboration d'une « méthodologie critique de terrain » comme processus de lecture et d'analyse des propositions d'aménagement urbain, en débutant une recherche narrative sur les usages et pratiques liées au banc public. À travers différents récits, elle suggère une déconstruction sémantique qui distingue les termes « objet », « mobilier », « design » « outil » et « dispositif » urbain. Cela permet d'aborder le banc public selon sa matérialité, sa technicité et sa socialité, afin d'en questionner ses possibilités d' « in·hospitalité ».

Abstract
Obsolete, even old-fashioned for some; necessary, even obligatory for others, the public bench on its own represents infinite creative and experimental possibilities, perpetually oscillating between solidarity and safety as an essential artifact of socialization in the city and public space. To understand this ambiguity, we propose to discuss the development of a "critical ground methodology" as a process for reading and analyzing urban planning proposals, by starting narrative research on uses and practices linked to the public bench. Through various narratives, we suggest a semantic deconstruction that distinguishes between the terms "object", "furniture", "design", "tool" and urban "device". This approach allows us to consider the public bench in terms of its materiality, technicality and sociality, to question its potential for in-hospitality.

Introduction

Si l'objet banc est commun, son usage l'est beaucoup moins. C'est en discutant de mon[1] sujet de thèse avec différentes personnes que je me suis très vite rendu compte que tout le monde avait quelque chose à dire sur les bancs et assises publiques ; tout le monde a une anecdote, un souvenir, un fait marquant à me raconter pour le peu que je creuse un peu. Ceci, je m'en suis réellement aperçu lors d'une discussion avec une amie qui ne comprenait pas ce que j'avais de tant à dire sur les bancs publics et pourquoi cette typologie de mobilier m'intéressait autant. Elle me dit, de manière tout à fait innocente, qu'elle n'avait jamais compris ce que les gens pouvaient bien faire sur des bancs, pourquoi ils et elles s'asseyaient sur les bancs alors qu'il y a plein de terrasses de cafés bien plus sympas à proximité. Elle m'a finalement avoué, au fil de notre conversation, trouver ce comportement « bizarre », ce qui a d'autant plus attisé ma curiosité, surtout lorsqu'elle me confia que ce comportement n'a pas du tout la même valeur ni la même signification à ses yeux lorsque ces bancs se trouvent dans des parcs ou des jardins publics. Une première question, en guise d'ouverture, se pose : le banc public aurait-il une signification particulière selon le lieu où il est implanté ? Est-ce la localité qui détermine le banc public ou est-ce le banc public qui compose une certaine spatialité ?

À partir de cette conversation qui semblait plutôt banale, j'ai commencé à développer un engouement réel pour les bancs publics me poussant à vouloir comprendre qui, quand, pourquoi, comment les gens font usage des bancs ? Quelles pratiques y sont associées et quel(s) rôle(s) ils jouent dans la ville ? Dans une perspective similaire à celle initiée par le géographe Guillaume Lebon, qui proposait « une observation des usages et des nouveaux usages du banc public » dans la Ville de Caen[2], j'ai décidé, en poussant le curseur théorique d'analyse critique, de mettre en récit la ville et les pratiques habitantes dans l'espace public ; de raconter grâce aux récits personnels et intimes des personnes rencontrées les multiples réalités urbaines liées aux bancs publics par le

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

prisme de leur design. J'ai commencé à regarder, enquêter, photographier, analyser et cartographier d'une part ce qu'on me racontait, et d'autre part ce que j'observais lors de mes balades ou déambulations, m'offrant trois sources principales de production de connaissances : les observations de terrain ; les entretiens ; les discussions dites informelles que je préfère dorénavant appeler des « récits de rue ». Pour cette contribution, je propose de discuter de l'élaboration d'une « méthodologie critique de terrain » comme processus et outil de lecture et d'analyse des propositions d'aménagement urbain au sein de l'espace public par le design.

Nous faisons ici l'hypothèse que les bancs publics sont producteurs de spatialités particulières et participent, à leur manière, à complexifier la délicate notion d'espace public : leur présence ou absence, leur forme et conception, leur localité et utilité participent à produire une certaine quotidienneté urbaine, ils sont des objets signifiants et hautement symboliques pour comprendre l'espace public selon le spectre de la vie quotidienne, des temps ordinaires, des moments routiniers pris dans une perspective d'habitudes, de mouvements, de rencontres. Inversement, analyser le design des bancs publics au sein de l'espace public permet d'appréhender la temporalité de la vie quotidienne selon un tout autre point de vue, celui des usages et des pratiques ordinaires, dans la continuité des réflexions proposées déjà par l'École de Chicago[3] dès les années 1920, qui étudiait minutieusement et attentivement les comportements des hommes et des femmes dans leur milieu urbain. Ces analyses fécondes ont ouvert la voie à une approche écologique – du grec *oikos*, la maison, et *logos*, la science, l'étude, le discours – de la vie urbaine, mais aussi à une possibilité écologique des rapports sociaux permettant l'émergence d'une écologie relationnelle complexe. Nous tenterons ici de proposer une réflexion sur la relation entre celles et ceux qui pratiquent et habitent la ville selon le rythme de la vie quotidienne en analysant les interactions qu'ils et elles ont avec les bancs publics par le prisme de leur design. Nous pensons que le banc public se trouve à la jonction de plusieurs autres champs de recherche à l'image de la sociologie urbaine, de la sociologie de la mobilité, de la sociologie de la déviance, mais aussi une certaine forme de sociologie – de microsociologie – permettant de penser le design (ou à l'inverse, le design pour penser une certaine forme de micro-sociologie). Si l'on comprend l'espace public comme une scène ouverte où se jouent continuellement des bribes de vie quotidienne commune et partagée, il nous faut alors nous demander de quelle manière celles et ceux qui y participent se comportent et interagissent entre eux et elles, mais aussi envers leur environnement urbain et l'espace public de proximité ? En d'autres termes, notre hypothèse est de dire que le design – le processus de design assigné au banc public – modifie notre rapport à l'environnement urbain, complexifie notre réalité spatiale, bouleverse notre relation à l'espace public et peut être un élément majeur qui, finalement, *désorganise* la vie sociale quotidienne dans la ville.

L'une des premières nécessités pour mener à bien ce cheminement réflexif est de faire une distinction entre « objet », « mobilier », « design », « outil » et « dispositif » urbain. En déconstruisant l'artefact qui compose à la fois la ville, l'environnement urbain, le milieu de vie et l'espace public selon ces différentes typologies matérielles et sémantiques (qui ne sont pas contradictoires, mais plutôt complémentaires) nous pouvons commencer à organiser et structurer une échelle d'observation, de classification et de qualification des *choses* qui composent la rue, et en parallèle, de réfléchir aux incidences – diverses et multiples – sur nos expériences urbaines quotidiennes provoquées par ces dernières. Ce que je propose, ce sont des « descriptions en situation comme mise en récit critique », méthodologie de travail élaborée durant mon doctorat, me permettant d'engager une réflexion critique sur l'espace public et l'aménagement urbain de proximité, articulés comme un environnement matériel, technique, social et symbolique, c'est-à-dire à la fois conçu (comme représentations de l'espace), vécu (comme espaces de représentation) et perçu (comme pratiques spatiales), pour reprendre la « triplicité[4] » proposée par le philosophe Henri Lefebvre. Ainsi, comme l'explique le géographe Grégory Busquet :

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

> *« Il existe en effet des espaces dominants et des espaces dominés. Dans la production capitaliste de l'espace social, l'espace dominé serait l'espace vécu, celui des représentations, de la vie quotidienne, relégué au second plan, alors que l'espace conçu – les représentations de l'espace – celui des concepteurs (architectes, urbanistes, décideurs) constituerait l'espace dominant. C'est ici, pour Lefebvre, que se trouve l'enjeu d'une lutte révolutionnaire, dans l'urbain et la vie quotidienne[5]. »*

Pour commencer, il nous faut préciser un point très important : si les *objets* urbains peuvent s'apparenter à du *mobilier* urbain, nous préférons à ce terme celui de *design* urbain, plus complexe et plus à même de traduire les nombreux rapports de pouvoir produits par certains *dispositifs* urbains. En effet, si tous les bancs publics font partie de la grande famille du mobilier urbain, tous ne font pas preuve du même design. Celui-ci diffère selon les typologies de bancs et d'assises proposées dans l'espace public en tant qu'objet. Le design urbain a donc bien une manière d'être propre et dispose d'un mode d'existence[6] complexe (comme acception culturelle, sociale ou symbolique plus vaste que la simple conception technique de l'objet), différente du mobilier : ce dernier pouvant être compris comme l'objet finit en tant qu'objet « banc », alors que le design de ce mobilier s'intègre dans son milieu et sera pensé comme une composition environnementale. Le design devrait donc prendre en compte le lieu d'implantation (dans un parc, sur un trottoir, sous des arbres, à l'assaut des intempéries), les (non-)usages possibles, les fréquentations, mais surtout, le design pensera le banc comme un objet « en train de » – c'est un banc *en train d*'être utilisé – ce qui suppose qu'il devrait aussi avoir des caractéristiques spécifiques et significatives comme être confortable, agréable, ergonomique, esthétique, avec une taille suffisante pour accueillir du public, mais pas trop imposante pour ne pas trop empiéter sur le domaine public. Le design peut se concevoir comme le processus réflexif et créatif à la genèse du mobilier (l'intention, le dessein). Le philosophe Vincent Beaubois écrit que le design est :

> *« La phase d'étude [qui] cherche à anticiper les différentes relations impliquées par un dispositif sur différents plans (symbolique, esthétique, économique, technique, pratique, ergonomique, etc.). Ce n'est donc plus un type d'objet particulier – beau, fonctionnel ou iconique – qui vient caractériser le design, mais un processus réglé, méthodique, une discipline du projet visant la conception de dispositifs nouveaux[7] ».*

Étudier le banc public à travers son design peut alors se comprendre comme une possibilité d'analyse entre les représentations de l'espace (le conçu), les espaces de représentation (le vécu) et les pratiques spatiales (le perçu).

Le design se conçoit alors comme une intentionnalité, comme un réseau et non comme un objet seul. Il n'est jamais une donnée physique concrète et absolue (à l'image du mobilier), mais doit se penser comme une articulation minutieuse et complexe entre usagers et usagères, possibilités d'usages, pratiques de l'objet, discipline, ordonnance et pouvoir ; comme un projet prospectif d'organisation du milieu de vie et de l'espace social de la ville[8]. En ce sens, le design serait donc mobilisé pour tenter de répondre à un problème qui prendrait forme dans le mobilier urbain, qui en serait alors une solution possible, parmi d'autres. Remémorons-nous ces quelques mots de l'anthropologue Tim Ingold qui écrit qu' « il se pourrait que le design, loin de fournir des solutions précises dans notre vie quotidienne, se contente plutôt de déterminer les règles du jeu[9] », propos qui entrent en résonance avec ceux de Beaubois qui écrit qu' « il s'agit moins de produire une solution que de donner forme à un problème complexe afin d'avoir une prise sur celui-ci[10] ». Alors, quel rôle donner au design urbain dans la fabrique contemporaine de la ville, et quel statut lui accorder dans la projection de notre milieu matériel de l'habitat et de notre environnement social de l'habiter ? En d'autres termes, quelle habitabilité propose le design urbain ? Quelle forme et quel régime d'écologie urbaine (sociale et relationnelle) produit-il ? Comment interagit-il dans la vie quotidienne de celles et ceux qui pratiquent la ville de manière journalière ?

Mobilier et design – deux champs, deux registres, deux régimes semblent s'offrir à nous : l'un

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

énonce, l'autre désigne ; l'un guide, l'autre manipule ; l'un informe, l'autre dicte ; l'un communique, l'autre discipline. Ce point très important est soulevé à nouveau par Beaubois qui explique que « Le design se définit moins par ses produits que par son pouvoir : pouvoir d'anticipation, de projection, de construction de ce milieu matériel de vie et puissance de transformation de nos gestes, de nos habitudes, de manières de nous rapporter à ce milieu[11]. » Quel rapport entretient alors le design urbain avec cette conception du problème et de la solution ? À partir de ces quelques réflexions, l'une des questions dont nous aimerions discuter est de savoir : le banc en tant qu'objet, mobilier, design, outil ou dispositif a-t-il le même mode de fonctionnement et le même mode d'existence ? Quelle est la « valeur » de ces artefacts ? Quel est leur « capital » symbolique ? Quel sens leur donner ?

C'est à partir d'un travail de terrain que j'initie une méthodologie critique (photos, cartes, entretiens, récits, expérimentations par le corps) pour tenter de comprendre le design des bancs publics et d'en proposer une analyse sémantique dans l'optique de proposer des « situations ». Je vais, pour expliciter mes propos, me servir de plusieurs études de cas pour illustrer des situations précises dans le but de déterminer des séries ; d'extraire des détails ; d'observer des analogies ; de proposer des comparaisons. Mettre en récit les propositions de design permet d'aborder ces artefacts sous l'angle des usages et des pratiques comme production de sens et système social et symbolique complexe. Le point sur lequel il me faut insister, c'est que la finalité de ces analyses n'est pas de prendre l'objet tel qu'il se donne à nous sous sa forme simple, mais bien de le comprendre comme dispositif complexe toujours sous forme de situation, me permettant de débuter une compréhension et une analyse situationnelles et situées des multiples réalités liées au design urbain. Cette démarche nous aidera à mieux comprendre les conséquences de ces objets dans la quotidienneté de celles et ceux qui font usage de la rue en tant qu'espace public relationnel de contact, de proximité, d'accueil et de mise en mouvement des corps selon des rythmes donnés et ordonnés. Je propose de nous intéresser au design des bancs publics et assises publiques comme objet d'étude et production de savoir pour inscrire cette recherche dans le champ des théories – critiques – du design.

1. Observations de terrain : design et usages en situation

1.1 En guise d'ouverture : problème, solution, nouveau problème

1.1.1 Le banc grillagé d'Angoulême

En décembre 2014, la Ville d'Angoulême a été au cœur d'une vive controverse suscitée par ses bancs publics. On peut lire sur plusieurs sites internet et dans plusieurs articles en ligne[12] qu'ils ont été au cœur de nombreuses polémiques engendrées par la présence de sans-abri qui *squattaient* ces bancs à proximité des commerces du centre-ville. Les différents articles parlent de disputes, de bagarres, de comportements dangereux, d'ivresse, ces personnes étant souvent accompagnées de leurs chiens (ne laissant finalement transparaître uniquement le versant négatif d'une socialité) qui effraient les passants et les passantes. Leur présence, d'après ces mêmes articles, perturbait les consommateurs et les consommatrices ce qui avait comme incidence indirecte une baisse de la fréquentation du centre-ville et des boutiques, et, ce faisant, sur le chiffre d'affaires des commerçants et des commerçantes. Dans le but de lutter contre l'insécurité – contre le sentiment d'insécurité – causée par la présence non désirée et dérangeante de ces personnes, la « solution » immédiate et temporaire mise en place par la ville (en attendant l'installation des caméras de surveillance dans l'espace public) a été de grillager totalement les bancs publics du centre-ville.

En voulant régler un problème, on en a créé un autre : en voulant chasser ces personnes aux conduites jugées insécurisantes, on a interdit à toutes et tous l'usage des bancs publics. On a empêché l'accès à ce mobilier par la mise en place d'un dispositif (une grille).

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

1.1.2 Le banc limité à 15 minutes d'usage à Montréal

À Montréal maintenant, où, en 2020, un banc public a beaucoup fait parler de lui à la suite d'un double processus de désignation. De banc trivial et ordinaire, il est devenu banc particulier et extra-ordinaire par une première intervention sur l'objet qui a consisté à le repeindre en bleu, ce qui le différencie immédiatement des autres bancs alentour, mais la couleur choisie soulève également des questions, car ce bleu très reconnaissable et connoté a une signification assez forte à Montréal, puisqu'il est extrêmement similaire au bleu de la SPVM – le Service de Police de la Ville de Montréal. Toujours à partir d'articles[13], j'ai appris que cette transformation ferait suite à plusieurs plaintes de la part de personnes âgées du quartier vivant à proximité du Square Cabot, qui ne pouvaient pas en faire usage à cause d'une trop forte utilisation par d'autres personnes. La mairie d'arrondissement, Ville-Marie, a donc, premièrement, repeint en bleu ce banc pour le différencier des autres, mais surtout pour spécifier une seconde particularité, qui est son utilisation limitée à 15 minutes. Je n'ai pas trouvé d'information sur qui, quoi, comment le temps d'usage était contrôlé, mais cette caractéristique de limitation d'usage temporelle fut très rapidement supprimée. Ici, le problème serait une surutilisation des bancs publics, empêchant celles ou ceux plus fragiles (les personnes âgées) d'en faire usage.

On a fait signifier à ce banc, de manière visuelle et graphique (couleur et discours), une particularité en limitant l'accès à ce mobilier par la mise en place d'un autre type de dispositif (ce n'est plus une grille, mais un énoncé normatif : repos 15 min).

1.1.3 Le banc « inclusif » pour personnes en fauteuil roulant

En préparant mon intervention pour le colloque à l'origine de cette contribution, je suis tombé sur deux propositions de bancs publics, qui m'ont laissé sans voix et extrêmement dubitatif sur leur appellation : l'un est un « mobilier inclusif[14] », l'autre est un mobilier avec « place handicapée[15] ». Plusieurs questions ici : pourquoi ne pas avoir tout simplement proposé deux assises uniques ? Pourquoi proposer un « dossier » sachant que le fauteuil roulant en est déjà équipé ? Que faire si plusieurs personnes en situation de handicap sont présentes, puisqu'une seule place est officiellement proposée pour les accueillir ? Pourquoi distancier deux personnes qui ne seraient pas en fauteuil ? Avec cette typologie très particulière de mobilier, on stigmatise la personne porteuse d'un handicap en l'interpellant par son handicap, on lui fait signifier son handicap par le non-choix de possibilités et la non-proposition d'autres assises. Cette proposition de mobilier « inclusif » est, en cela et selon moi, tout sauf inclusive : je dirais même qu'elle est discriminante et stigmatisante. Ce mobilier catégorise et hiérarchise les usagers et usagères selon une certaine forme de validité ou de non-validité pouvant facilement s'apparenter à du validisme, c'est-à-dire une discrimination envers les personnes en situation de handicap. Avant de penser à des *bancs publics* pour personnes en fauteuil roulant, ne serait-il pas plus judicieux de penser à l'accessibilité et l'aménagement de l'espace public pour ces mêmes personnes ? L'inclusivité, mobilisée dans de mauvaises conditions, devient exclusivité, et donc excluante. Dans cette situation, on a limité l'accès au mobilier par la mise en place d'un autre type de dispositif (ce n'est plus une grille ni un énoncé normatif, mais le design même du banc qui devient dispositif).

Trois *problèmes*, trois solutions, trois nouveaux problèmes. Ces trois premières situations, en guise d'ouverture, sont des mobiliers que je n'ai pas moi-même observés et expérimentés, contrairement aux études de cas et analyses suivantes qui sont toutes des situations pour lesquelles je dispose de plus d'indices et que j'ai pu étudier sur des temps longs et répétés. Victor Papanek écrivait que « Le devoir de l'équipe de design n'est pas uniquement de résoudre des problèmes, mais aussi de recherche et d'isoler des problèmes qui ont besoin d'être résolus[16] ». Nous allons tenter ici d'en lister quelques-uns.

1.2 Le banc public en pratique

1.2.1 Le banc public en pierre à Chalon-sur-Saône

Tout a commencé un jour où je reçois un coup de fil d'une amie de ma grand-mère. Ma grand-mère avait expliqué dans les grandes lignes mon sujet de thèse à une amie à elle, qui m'a appelé

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

pour me raconter « son » histoire sur un banc public très précis de Chalon-sur-Saône (en Bourgogne), qui est aussi ma ville natale.



Figure 1. Banc public en pierre à Chalon-sur-Saône.

Il y a environ cinq ans (2019-2020), les quais qui bordent la Saône ont été totalement réaménagés selon une inspiration minérale avec beaucoup de plantes, des pierres, du bois, et sont apparus ces bancs publics, qui visuellement sont assez élégants et se fondent plutôt bien dans leur environnement. La composition paysagère est assez réussie, je trouve, mais l'amie de ma grand-mère, même si elle est du même avis que moi, était très énervée. Elle m'expliquait que c'était une promenade très agréable, où elle allait souvent pour s'asseoir et regarder la vue avec ses copines. Mais depuis que ces nouveaux bancs sont arrivés, elle n'y va plus ou très peu, ou ne fait que passer sans s'y asseoir, car la pierre comme matériau utilisé pour l'assise est tout bonnement extrêmement inconfortable : c'est froid, c'est dur et elle me disait que la profondeur de l'assise est trop importante, ce qui l'empêche de se mettre au fond pour s'appuyer correctement sur le dossier.

Ce simple banc a eu des conséquences importantes sur sa pratique de la ville, mais aussi sur ses habitudes quotidiennes, puisqu'elle ne va presque plus sur cette promenade pour profiter du dehors et d'un moment avec ses amies. Elles ont été contraintes de trouver un autre lieu pour accueillir leurs moments de sociabilité, avec des bancs publics plus conformes à leurs besoins de personnes âgées.

1.2.2 Les assises uniques pour attendre le bus à Chalon-sur-Saône

Toujours à Chalon-sur-Saône, deux assises ont été proposées comme mobilier d'attente pour le bus. Il faut savoir qu'à Chalon, le bus passe toutes les 7, 10 voire 15 minutes. La ville ne propose pas un service de passage très fréquent et régulier, quand bien même les services de transports publics sont de manière générale très utilisés. Si, dans le reste de la ville, les propositions de mobilier sont sensiblement les mêmes que celles que l'on trouve dans de très nombreuses villes

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

françaises, munies d'un banc et d'un abri, ici, un choix différent a été fait, et pose plusieurs problèmes.



Figure 2. Assises pour attendre le bus à Chalon-sur-Saône.

Tout d'abord, mentionnons le fait que les horaires de passages ne sont pas indiqués en temps d'attente en temps réel, mais encore avec l' « ancien » système qui indique chaque passage sur un panneau de signalisation (ce qui ne prend pas en compte les possibles retards). Lors de mon enquête, on m'a beaucoup et surtout parlé du siège qui fait dos à la route. La position de ce siège oblige en permanence celui ou celle assise à se retourner et à être sur le qui-vive. Ce qui est ressorti de mes discussions c'était surtout une attente pouvant être vécue comme un moment stressant. L'autre point important, c'est qu'il n'y a pas de proposition d'abri, que ce soit pour les jours de pluie ou de vent, ou de grand soleil, comme sur la photo. Si, dans l'ensemble, on m'a dit que ces deux sièges étaient plutôt très confortables au niveau du maintien du corps comparé au temps d'attente (le ratio confort/attente était plutôt correct), une dame me mentionnait que la distance entre les deux sièges était trop importante ne permettant pas d'avoir une discussion convenable avec une autre personne, où alors en parlant fort. En fin de compte, plusieurs personnes m'ont dit faire peu usage des sièges, et certaines m'ont même affirmé ne jamais s'asseoir sur celui qui est dos à la route, préférant rester debout, même si ce dernier est libre[17].

1.2.3 Les tabourets hauts à la gare de Chalon-sur-Saône

La dernière situation à Chalon-sur-Saône que je voulais présenter est ces propositions d'assises, de type tabourets de bar à l'aspect plutôt moderne, qui ont été installées à la suite du nouvel aménagement du parvis de la gare, en 2020 environ. Une première lecture rapide, et ces propositions semblent plutôt sympathiques et proposent des usages qui peuvent sembler « alternatifs », avec des assises hautes, disposées en rond. Cet aspect-bar/brasserie est peu commun (même s'il commence à se généraliser à certaines gares – des sièges identiques ont été installés à Dijon), et semble adapté à un lieu et espace public comme la gare, qui se veut un lieu

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

de passage et de flux, mais aussi d'attente. La gare a une rythmologie particulière, car on y court autant qu'on y attend.

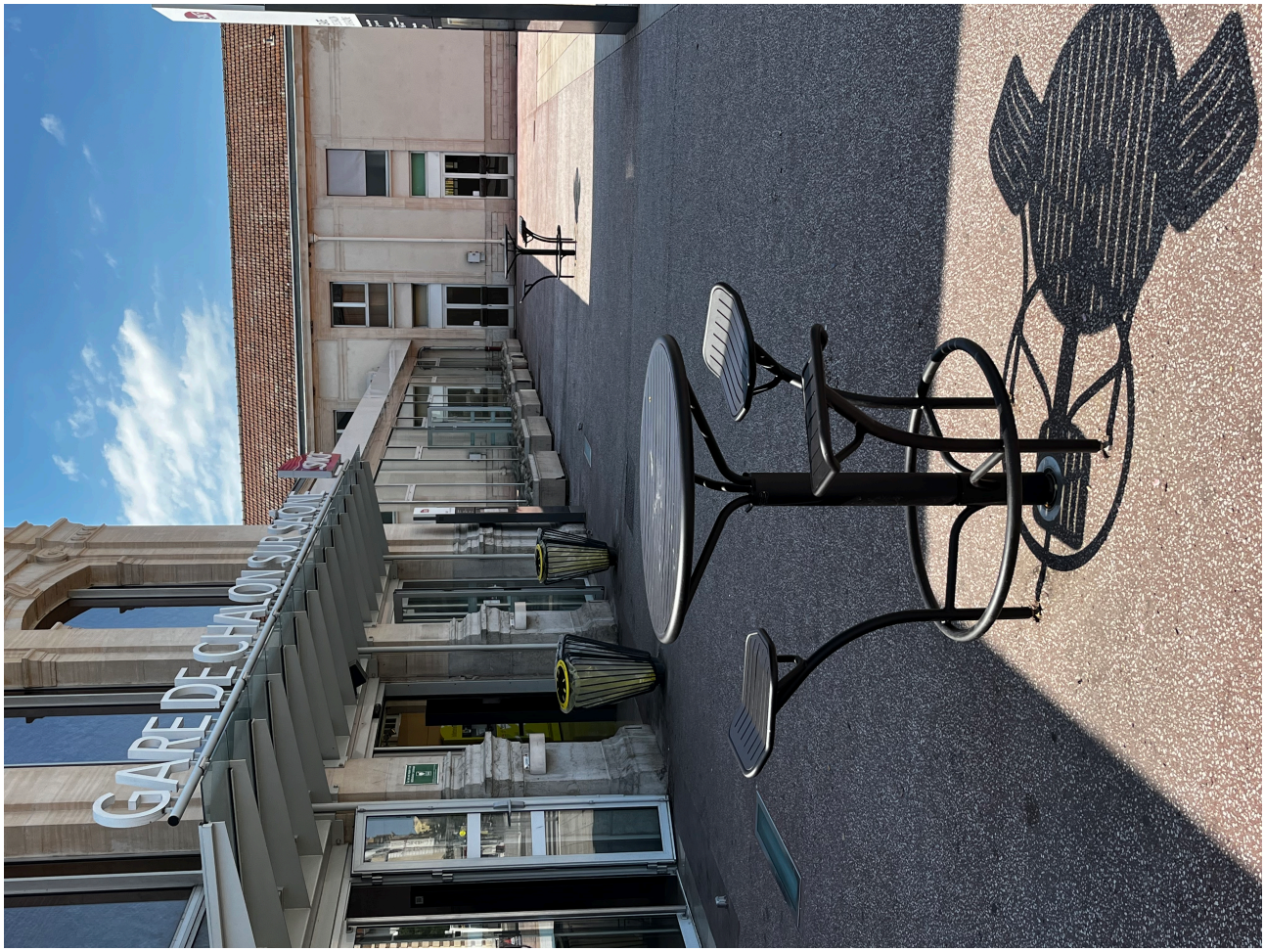


Figure 3. Assises sur le parvis de la gare à Chalon-sur-Saône.

Comme je rentre assez souvent à Chalon, j'ai l'occasion d'observer régulièrement les pratiques et usages liés à ce mobilier, et le constat semble sans appel : il n'y a quasiment jamais personne assis, hormis les quelques fois où j'ai pu y observer des gens, qui toutefois semblaient avoir une autre socialité qui n'était pas en lien direct avec la gare[18].

Les problèmes liés à ce mobilier, selon mes observations, sont multiples :

– La hauteur proposée est, finalement, déjà un problème en soi, et exclue toute personne ayant du mal à se mouvoir, à se hisser ou qui n'a simplement *pas envie* de fournir un effort physique pour s'asseoir (personne âges, porteuses de handicaps, hors des normes de poids, accompagnées d'enfants ou de bébés), car il faut prendre appuie sur la barre tubulaire arrondie et se crapahuter sur le siège. De plus, il n'y a aucun dossier, ce qui rend très inconfortable le temps de l'assise, ce qui peut devenir dangereux et fatiguant pour certains et certaines.

– Ces sièges ne semblent pas adaptés pour une attente de gare, car les voyageurs et voyageuses qui ont un sac et une valise ne peuvent pas garder un œil sur leurs affaires et les surveiller convenablement. Leurs effets personnels ne sont pas dans leur champ de vision directe, et très souvent j'ai pu observer les personnes regarder de manière très fréquente si rien ne leur manquait.

– Le matériau utilisé est le métal, matériau résistant, mais qui capte énormément la chaleur. D'autant plus que le choix s'est porté sur le noir comme couleur, ce qui en permet une absorption d'autant plus importante. Une critique similaire peut être faite pour les jours de pluie où aucune protection n'est proposée, ce qui peut rendre l'attente très désagréable et pénible, voire impossible.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

– La proximité avec les autres usagers et usagères est compliquée, car l'assise en rond oblige les personnes à se retrouver face à face. Avec des personnes que l'on connait, ce positionnement est assez agréable pour discuter, mais cette proximité frontale devient vite un problème avec des personnes inconnues. Plusieurs fois j'ai fait l'expérience de m'y asseoir quand une autre personne était déjà assise, et deux comportements sont récurrents : la personne part assez rapidement ; la personne se tourne à 90° pour éviter cette confrontation directe, qui peut mettre mal à l'aise d'autant plus lorsque celle-ci n'est pas désirée.

Donc, la « solution » adoptée par ceux et celles désireuses de s'asseoir est de le faire sur ces bacs de fleurs remplis de pierres, qui avant étaient remplis de plantes (ce qui demande du temps, de l'attention et du soin), ou bien de s'asseoir directement par terre, adossées aux blocs.



Figure 4. Cailloux cimentés dans d'anciens bacs à fleurs.

Finalement, ces propositions de mobilier haut n'ont quasiment aucun usage direct, lié au service pour lequel ils ont été installés. Il aurait été plus judicieux de les penser en « complément » à d'autres propositions d'assises, peut-être plus basiques, que comme assises principales pour un lieu comme la gare.

1.2.4 L'espace fumeur extérieur à la Gare de Lyon à Paris

Direction Paris maintenant, à la Gare de Lyon. À la suite d'une annulation de train, j'ai eu l'occasion d'observer longtemps les comportements et conduites liées à ce mobilier. Je ne souhaite pas ici évoquer une conduite nocive pour la santé, mais m'attarder uniquement sur les propositions d'assises installées dans cette zone pour fumer. À partir du moment où l'on installe dans l'espace public des « sièges » pour celles et ceux qui fument, il faut alors que ces derniers servent et puissent être utilisés par tous ceux et toutes celles qui le désirent et qui fument, tous les usagers et usagères visées par le service proposé.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201



Figure 5. Sièges installés dans la zone fumeur à l'extérieur de la gare de Lyon à Paris.

Lors de mes observations, et pour avoir moi-même expérimenté ce mobilier, j'ai compris et assimilé la gestuelle et les attitudes d'usages, de même que les efforts que cette assise demande au corps pour être à peu près à l'aise. Déjà, un premier constat, ces tabourets sont très inconfortables (comme on peut s'en douter), ne permettant pas une assise prolongée (ce qui finalement correspond plutôt bien à la conduite liée à ce service). Toutefois, en plus de la taille extrêmement réduite de l'assise, le corps est toujours en tension et cherche en permanence l'équilibre à cause de sa forme légèrement arrondie. Pour cela, une seule solution, avoir le dos très droit, mais surtout avoir les jambes (très) écartées pour trouver une certaine stabilité. Et c'est là, justement, que je me suis rendu compte d'une différence très nette et marquée entre les personnes qui s'asseyaient : d'un côté, les personnes en pantalon et/ou avec des chaussures plates, d'un autre côté, les personnes en jupes et/ou avec des chaussures à talon, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, des hommes assis et des femmes debout. Dès lors, soit on pense un mobilier fonctionnel et pratique pour toutes et tous sans distinction, soit on n'en propose pas : soit c'est pour toutes les personnes qui fument, soit ce n'est pour personne. La forme générale et le design particulier de l'objet ont des incidences et des conséquences importantes sur les pratiques, sur les usages et sur les individus en mesure d'en faire usage[19].

1.2.5 Deux bancs publics rue David d'Angers dans le 19e arrondissement de Paris

Dans le quartier des Buttes Chaumont avec ses nombreuses rues en pentes, le récit d'une dame âgée m'a particulièrement marqué (il participe de ce que je nomme mes « récits de rue »). Il est important de mentionner le fait que de nombreuses personnes venaient (et viennent toujours) discuter avec moi, d'eux et d'elles-mêmes, pendant que je fais mes relevés de terrain, car il s'avère que beaucoup pensent que je travaille pour la Ville de Paris, au service de la maintenance du mobilier urbain, ce qui a permis de débuter de nombreux échanges, avec deux typologies de personnes particulièrement : des personnes âgées et des personnes sans domicile-fixe.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

Cette dame m'expliquait que, depuis quelque temps, les bancs proposés dans l'espace public de Paris – en très grande majorité des bancs Davioud – ne sont plus adaptés ni à sa morphologie à cause de son âge ni aux usages qu'elle aimerait dorénavant en faire, qui ne sont plus exactement les mêmes qu'il y a 1, 3, 5 ou 10 ans. Cette dame me disait qu'elle aime sortir seule se balader, ce qui pour elle est un moyen important de garder une certaine liberté, mais surtout la preuve réelle de son autonomie : cependant son âge l'oblige à faire dorénavant des pauses régulières. Or, me disait-elle, il y a de moins en moins de bancs à Paris, l'obligeant à parcourir de plus grandes distances entre deux possibilités d'arrêts. Mais surtout la posture du corps, très droite, dictée par la forme des bancs et leur hauteur par rapport au sol l'empêchent d'en faire usage : elle m'a alors confié, très peinée, qu'elle préférait continuer son chemin, et peiner, plutôt que de s'asseoir un instant, voire encore plus grave, ne pas sortir de chez elle, car elle savait déjà que cette sortie pourrait être compliquée. Ce qui m'a semblé important dans ce qu'elle me racontait, c'est qu'elle anticipe les difficultés d'accessibilité à la rue et à l'espace public, la peur liée à cela lui interdit parfois de sortir de chez elle.



Figure 6. Deux bancs publics au design différent dans le 19e arrondissement de Paris.

L'autre chose marquante dans son récit, c'est que cette dame aime garder son sac à main près d'elle pour des questions de sécurité. Or, depuis le jour où ce dernier est malencontreusement tombé dans l'immense vide qui se trouve au niveau du dossier (elle a beaucoup de mal, pour ne pas dire dans l'incapacité de se baisser), elle a décidé de ne plus s'y asseoir, seule. De toute évidence, le simple fait de s'asseoir pour faire une pause devient, pour cette dame qui n'est sûrement pas la seule dans ce cas de figure, un problème important, une conduite dangereuse et insécurisante, quand ce simple geste devrait plutôt s'apparenter à une solution temporaire et ponctuelle pour reposer son corps, abîmé et vieilli.

Cette situation est très intéressante, car elle montre sur la photo un autre banc public, au design différent, qui n'a pas du tout la même symbolique pour elle. Sur ce banc, elle me disait se sentir en confiance, apte à s'asseoir et disposée à rester un petit moment. Ces deux bancs ne lui renvoient

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

pas la même signification, on pourrait dire qu'ils ne s'adressent pas à elle de la même manière. L'objet (à travers la forme des bancs) et le discours (à travers le design des bancs) n'interpellent pas cette dame d'une façon identique : l'un est abordé comme un moment de repos (celui aux proportions plus généreuses), l'autre est appréhendé comme un moment qui peut s'apparenter à de l'anxiété et de la peur. Son expérience et sa lecture des bancs sont conçues sur une réalité (son histoire), un fait marquant, un souvenir douloureux qu'elle ne souhaite pas revivre. Le banc est dès lors, pour cette dame, un objet dont elle se méfie, qu'elle analyse et perçoit comme dangereux, selon des facteurs émotionnels inhérents à son vécu. S'asseoir dans l'espace public (quand cela reste possible et autorisé) devient, pour cette dame âgée, une conduite anxiogène, à tel point qu'elle s'en prive par moment.

1.2.6 Les bancs publics supprimés devant le lycée Diderot dans le 19e arrondissement de Paris

En parallèle de mon doctorat, j'ai travaillé quatre ans comme AED – Assistant d'éducation – dans un lycée du 19e arrondissement de Paris, à proximité de la situation précédemment décrite. Fin septembre 2019, des ouvriers de la Ville de Paris arrivent sur place et commencent à démonter ce banc. Un autre avait été enlevé quelques mois auparavant, à la fin de l'année scolaire précédente. On savait au lycée que celles et ceux qui habitent en face de l'établissement s'étaient déjà plaints plusieurs fois du bruit occasionné par la présence d'élèves la journée et de personnes la nuit : les cris, les rires, la musique étaient une source de nuisance sonore importante pour les riverains et les riveraines qui se sont réunies et sont allées rencontrer la mairie d'arrondissement pour demander à faire enlever ces bancs publics de la rue. Ils et elles ont eu gain de cause et ces deux bancs ont été supprimés de l'espace public.



Figure 7. Suppression d'un banc public par des agents de la mairie de Paris.

La source principale du problème, ici, ce n'est pas tant la présence de personnes dans l'espace public que le bruit que ces comportements et ces rassemblements occasionnent. Pour régler ce

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

problème, on a pensé à une *solution* facile, quoique radicale : en supprimant les bancs, on supprime la présence sonore problématique. Mais ce n'est pas si simple que ça. Il faut savoir qu'il y a deux arrêts de bus équipés de bancs et abrités juste à côté du lycée, à proximité directe des anciens bancs publics. Les jeunes, évidemment, ont fait de ces arrêts de bus leurs nouveaux lieux et « territoires » de ralliement, et de nouveaux conflits ont émergé entre riverains et riveraines et jeunes, car les gens n'avaient pas la place de s'asseoir, à cause de la présence des lycéens et lycéennes.

Si nous observons cette situation selon un autre angle et un point de vue différent, nous pouvons faire l'hypothèse que le problème serait peut-être alors à chercher bien ailleurs : non pas dans le bruit, mais dans le manque de propositions et de diversité dans le mobilier urbain. En supprimant ces bancs, on a tout simplement rompu le dialogue entre les jeunes du lycée et les voisins et voisines, à tel point que de nombreux et nombreuses jeunes m'ont dit qu'ils et elles se sont senties *insultées* par cette suppression de bancs ; ils et elles ont réellement vécu cet acte comme un geste de violence méprisant envers leur personne et leur présence à proximité de leur propre lycée. Une solution alternative aurait peut-être été d'ajouter des bancs : plus de bancs, plus de propositions, plus de possibilités. On ouvre le dialogue entre les différents acteurs et différentes actrices de cette portion de rue selon des temporalités et des rythmes d'usage qui se croisent et se chevauchent : « il y a d'autres bancs plus loin, pourriez-vous, s'il vous plait, vous déplacer ». Ici, il n'y a plus d' « agressés ou agressées » ni d' « agresseurs ou agresseuses », plus de « gentils ou gentilles » ni de « méchants ou méchantes », mais des publics différents qui font des usages différents de l'espace public, de la rue et des bancs publics comme objet social et spatialité, zone et territoire de socialité. On trouve un terrain d'entente par le dialogue et le mobilier entre différentes parties prenantes, entre différents ayants droit de l'espace public aux pratiques et aux usages différents et divergents.

L'autre problème engendré par la suppression de ces bancs est qu'ils avaient pour nous, AED, un usage qui allait au-delà du simple objet de service urbain. Ces bancs avaient une fonction et une réalité sociale et professionnelle très importantes, car on y discutait avec les élèves. Symboliquement – et spatialement – nous n'étions plus dans le lycée, on perdait d'une certaine manière ce rapport hiérarchique d'autorité en tant que surveillants et surveillantes du lycée pour devenir une oreille attentive, bienveillante et éducative. Des jeunes qui se sont fait exclure de cours, par exemple, même une fois à la vie scolaire et encore énervés ou virulents, se calmaient quand on parlait avec eux et elles dehors, entre nous, assis sur ces bancs. Ils avaient une réelle fonction de gestion de la colère et de résolution de conflits. Nous n'étions plus vraiment dans ce rapport de surveillants et surveillantes/surveillés et surveillées, mais dans quelque chose de beaucoup plus horizontal qui plaisaient beaucoup aux élèves, leur apportant un certain réconfort et leur permettant de verbaliser et d'extérioriser certains sentiments et certaines émotions, ce qui n'est pas toujours facile, surtout à cet âge. Une relation de confiance se tisse, ce qui est selon moi la base de toute possibilité d'échange et d'apprentissage avec eux et elles. La suppression des bancs a eu, en cela, des incidences sur notre travail d'accompagnement journalier avec ces jeunes.

1.2.7 Bancs publics et personnes sans-domicile fixe

La dernière situation est un extrait d'entretien que j'ai mené avec Elina Dumont, une femme qui a vécu 15 ans dans la rue, aujourd'hui militante, travailleuse sociale et comédienne. Voici une bribe de notre conversation qui porte sur les bancs publics :

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

« – Regarde dans les transports, tu as vu comment sont les bancs maintenant? Tu t'assois à peine. Moi je vais te dire, c'est pour que les sans-abris… Je suis outrée comment on déshumanise notre mobilier urbain. Et qu'est-ce qu'ils font les sans-abris ? Avant ils étaient sur des bancs, maintenant ils sont directement parterre. Ça veut bien dire un truc, plus tu es en bas, mieux c'est. Mais quand tu es sans-abri, plus tu es en bas, moins tu as de chance de t'en sortir. Au moins quand tu es sur un banc, et quand tu regardes ou que les passants te regardent, et bien tu te sens un minimum surélevé.

– OK, même si c'est symboliquement ?

– Tout à fait, c'est symbolique. Tu dis bon, « je suis sur un banc, j'attends ». À mon époque, c'était comme ça. J'attendais sur un banc, et les gens ne savaient pas que j'étais sans-abri. Mais aujourd'hui comme il n'y a plus de banc, eh bien tu te mets parterre. Bah là t'es voyant, on te voit. »

C'est le seul véritable entretien que j'ai mené avec une personne qui connaît les difficultés réelles liées aux conditions de vie à la rue et m'a permis de me confronter à la violence vécue et subie par ces personnes à travers le mobilier urbain (ou, en l'occurrence, en son absence). On apprend dans ce court extrait que la suppression des bancs participe grandement à marginaliser ces personnes. Ils et elles sont là, par terre. Supprimer les bancs publics, revient à maltraiter ces personnes. J'irai même plus loin en disant qu'en supprimant les bancs publics de l'espace public, en obligeant ces êtres humains à être par terre, la ville participe à faire de ces personnes des *personnes indésirables*, on les place à la même hauteur (à même le sol) que les poubelles ou que les dépôts sauvages d'ordures, ce qui en plus de leur assigner une position sociale, leur assigne une position spatiale. Car si on réfléchit bien, que trouve-t-on par terre dans la rue ? Des déchets, des immondices, des ordures et des sans-abri… À ce sujet, l'anthropologue Pierre Sansot a écrit dans son livre *Jardins publics* : « Quand la ville supprime ses bancs, elle affiche son désintérêt à l'égard des faibles[20] ». Ce que je trouve très intéressant dans ce court échange, c'est que le banc sert aussi de ruse pour tromper sa condition auprès des autres (les non-marginaux, ceux et celles « désirables »), pour atténuer et cacher sa propre condition de personne à la rue, sa marginalité et donc son *indésirabilité*, c'est une tactique et un stratagème d'anonymat et de « démarginalisation » ou de « désindésirabilité » permettant un instant de faire « comme tout le monde » et travestir, ou du moins minimiser, son « apparence alarmante[21] ».

2. Que fait le banc public à l'espace public ?

De toutes ces situations, on peut déjà inférer une chose : l'accessibilité aux bancs publics et la pratique des assises publiques n'ont rien d'anodines et traduisent l'inégalité d'accès à un objet et à un service qui devraient pourtant être communs, partagés, universels. On devrait toutes et tous pouvoir et avoir le droit de s'asseoir dans la rue, qu'importe les raisons, l'âge, le statut social, le genre, le temps d'usage, les manières d'en faire usage.

L'espace public est construit sur des flux productifs[22], de vitesse, de rendement, mais aussi de calme, de tranquillité, de quiétude. Tout ce qui bloque, empêche ou perturbe ces flux et cette sérénité sera dès lors considéré comme gênant, encombrant, nuisible et à terme, *indésirable*. La rue comme spatialité de contact, de proximité, de rencontre et d'aléa est aussi et surtout un espace de circulation de plus en plus contrôlé selon un double régime sécuritaire et capitaliste, négligeant ses qualités et ses fonctions solidaires et sociales. On oppose sécurité et solidarité, quand ces deux orientations devraient œuvrer en commun. Et l' « autre » (la personne immobile, oisive, désœuvrée, improductive) devient une subjectivité incongrue, potentiellement problématique, voire menaçante, dont il faut se méfier, et dorénavant surtout, se distancier. Le banc public se meut, par le processus de design, en une sorte de « dispositif des interdits » qui éloigne les gens, cadre les relations, normes les conduites et empêche les possibilités de proximités avec autrui. Supprimer des bancs publics, ou ne pas penser à leur inconfort, revient

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

finalement à refuser d'accueillir dans l'espace public certaines personnes, certaines catégories d'hommes et de femmes à cause de leur âge, de leur statut social, de leur possibilité de mobilité. Dès lors, que devient un espace public sans banc public ou sans invitation à s'asseoir, à la flânerie, à la rencontre ? Qu'est-ce qu'un espace public sans la diversité des êtres humains qui le pratique ?

2.1 La vie quotidienne comme temporalité critique

Pour bien cerner l'implication du design dans la fabrique urbaine et ses conséquences sur la pratique de l'espace public, il nous semblait opportun de mobiliser l'approche théorique proposée par le philosophe Henri Lefebvre, qui propose une *Critique de la vie quotidienne* :

> *« Pensez-vous avoir réellement compris le sens de ces mots :* critique de la vie quotidienne *? S'agit-il de décrire, de comparer et de trouver ce qu'il y aurait d'identique ou de très analogue à Téhéran, à Paris, à Tombouctou, à Moscou ? Un tel dessein serait voué à n'atteindre que l'élémentaire et le physiologique. Le projet d'une critique de la vie quotidienne est tout différent. Il s'agit de déceler ce qui peut et doit changer et se transformer dans la vie des gens, à Tombouctou, à Paris, à New York et même à Moscou. Il s'agit de dire de façon critique comment ils [et elles] ne vivent pas, ou vivent mal. Iriez-vous jusqu'à prétendre que le quotidien ne peut changer ? Alors, vous détruisez votre argumentation, car vous avez déjà admis qu'il peut changer. La critique suppose des possibilités et des possibilités inaccomplies. À elle de montrer ces possibles et cet inaccomplissement*[23]*. »*

Proposer une critique du design par le prisme de ce qui pourrait s'apparenter à une « rythmologie de la vie quotidienne dans l'espace public » permet d'affirmer selon nous deux choses essentielles. Tout d'abord, que cette temporalité, quoique banale ou ordinaire, se compose en réalité d'une succession de situations disparates la rendant plus complexe et plus diversifiée qu'un simple moment présent routinier et répétitif. Ensuite, que la vie quotidienne et le design nous semblent liés dans le sens où le design est une sorte de guide, de réseau, de dialogue permanent entre une multitude d'actions, de temps, d'objets, de personnes. Le design propose des situations plus ou moins délicates ou agréables au fur et à mesure de la journée, il va faciliter ou au contraire compliquer le quotidien. Passer à côté de cette polarisation de la vie quotidienne c'est nier l'importance de cette temporalité, mais surtout nier le fait que la vie quotidienne peut se transformer en un réel *calvaire* pour le peu qu'elle ne soit pas aménagée et organisée de la manière la plus propice qu'il soit. Les situations proposées dans les analyses des bancs publics ci-dessus peuvent toutes se comprendre comme des manifestations, des irruptions, des complications dans le présent, dans « l'hyper présent de l'immédiateté de l'action ». Dès lors, pour transformer ces désagréments et contrariétés, il faut les interroger, les comprendre et les critiquer pour proposer une autre possibilité, une autre réalité de vie quotidienne, voire, dans notre cas précis, un autre environnement urbain quotidien de proximité. Le banc public, objet banal de la vie quotidienne peut, comme nous venons de le voir, devenir un obstacle à la bonne continuité et à la bonne fluidité de la journée. Souvent délaissé et minimisé dans la vie sociale urbaine, le banc public nous semble pourtant un objet primordial et stratégique pour l'espace public. Une critique du design des bancs publics grâce à leur usage et pratique dans la vie quotidienne nous permet donc aussi de proposer une critique de l'espace public, le processus de design dont il est question ici n'étant finalement qu'une proposition pour repenser l'environnement urbain quotidien que nous pratiquons toutes et tous du moment où nous quittons notre domicile et que nous nous retrouvons dans la rue. À ce propos, Pierre Sansot ne disait-il pas :

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

« Un banc public se partage comme le vin, comme le pain, comme la joie. […] Le banc public apparaît comme le minimum civique citadin auquel tout homme [et de manière générale, tout être humain] a droit, au même titre que le pain et l'eau à la campagne. Il concrétise un droit formel à la vie. Il constitue une pause autorisée. Il en est ainsi des gens du voyage. Or nous sommes tous des gens de la route, de la rue – à moins que nous n'aimions pas déambuler, à moins que la ville ne nous parle pas et que nous n'y ayons pas du tout notre place[24] » ?

Nous avons voulu, par l'observation, puis par la description des situations présentées, poser un *regard critique*, faire une *analyse critique* des pratiques du banc public par le prisme de leur design. Les situations soumises au débat donnent l'impression que ce mobilier n'est envisagé que comme objet périphérique, accessoire ou anecdotique pour « meubler » la ville, la rue ou l'espace public sans prendre en compte les contextes et les environnements géographiques, topographiques, sociaux, rythmiques, symboliques dans lesquels ils sont implantés.

On voit bien que le problème principal ce n'est pas le mobilier banc, mais le design de ces mêmes bancs, ce qui nous amène à dire que c'est bien là un *problème de design*, et que c'est bien le design de ce mobilier urbain que l'on peut comprendre comme la traduction d'un échec flagrant, celle d'une incapacité à accueillir et à « prendre soin » des populations et des subjectivités les plus fragiles, précaires, vulnérables ou simplement « différentes ». Opposer dans un rapport frontal sécurité et solidarité comme deux entités antinomiques, revient à opposer aussi des publics, des pratiques, des usages, des comportements, des réalités, des histoires et des parcours de vie : tout se passe comme si à travers le banc public on devait choisir, comme si à travers le design on devait déterminer des catégories plus prioritaires que d'autres, plus légitimes que d'autres. Finalement, le banc devient dispositifs de hiérarchisation et de catégorisation – et donc de pouvoir – entre « dominants et dominantes » et « dominés et dominées », entre ayant droit qui auraient *plus le droit* et d'autres ayant droit qui auraient *moins le droit*. Penser l'accueil par le rejet revient à se poser la question de pourquoi vouloir opposer ce qui semble appartenir à la norme (une certaine normativité des conduites au sein de l'espace public) et ce qui semble appartenir à la marge (une certaine marginalité des conduites au sein de l'espace public), c'est-à-dire des pratiques et des usages « normaux » à des pratiques et des usages « déviants[25] », pourquoi légitimer des publics en comparaison à d'autres ?

2.2 Bancs publics et *déviances* dans l'espace public

Le banc public, loin d'être une opportunité d'émancipation quotidienne, est parfois vécu comme un obstacle supplémentaire à surmonter dans un environnement urbain défaillant. Les récits et situations explicitées ici décrivent les difficultés quotidiennes d'accès à l'espace public et les conditions insatisfaisantes d'y rester et d'y trouver « sa » place. L'exemple des jeunes du lycée est en cela tout à fait intéressant, et démontre ce qu'on pourrait nommer une « stratégie d'adaptation » face à un environnement urbain (la suppression des bancs) et social (les disputes avec les riverains et riveraines) hostile envers eux et elles. Il semble y avoir en permanence une sorte de confrontation entre un attachement profond à un lieu de vie quotidien et familier (le lycée) et un désir d'éloignement, de distanciation par la non-possibilité d'une proximité sociale quotidienne au sein de leur environnement urbain et social immédiat (l'espace public de proximité devant le lycée). Finalement, nous pourrions d'une certaine manière observer tous ces récits comme émanant de populations qui se développent dans les « marges » de la fabrique urbaine : les jeunes, les personnes âgées, les personnes sans-domiciles fixes, les femmes. Ce sont des fragments sociaux non stratégiques pour la ville sur lesquels il est difficile de capitaliser, souvent délaissées des aménagements urbains et catégorisés comme pas ou peu importants pour l'urbanisme et l'organisation de l'espace public. Dès lors, cette forme de « rejet » comme non-considération aggrave la perception négative du groupe social stigmatisé par l'extérieur tout en modifiant les rapports internes de solidarité et de pouvoir de l'intérieur. Il semble se créer à l'intérieur de ces groupes des liens sociaux très forts du simple fait qu'ils soient mis à l'écart par celles et ceux de l'extérieur : leur « marginalité » ou mise à l'écart de l'espace public serait finalement ce qui les lie en renforçant leur cohésion et permettant la mise en place de « tactiques

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

de résistance » qui se traduisent par l'adoption de comportements pouvant être jugés ou catégorisés comme « déviants ». La déviance serait finalement ici une réponse interne à la stigmatisation externe.

Ainsi, ces « populations marginalisées » sont souvent contraintes de mettre en place des trajectoires ou des « stratégies de survies » (de subsister et rester visible dans un milieu qui tolère peu ou ne souhaite pas leur présence) pour résister à l'inhospitalité grandissante des centres urbains et à l'hostilité de l'espace public. Cette adaptabilité se manifeste en se réappropriant un abri de bus à la suite de la suppression de bancs publics pour les jeunes d'un lycée ; en s'appropriant la devanture d'un magasin ou d'un espace abrité sous le porche d'un immeuble – ou tout autre espace interstitiel – comme réponse à l'installation d' « accoudoirs » sur un banc public pour certaines personnes sans domicile fixe ; en restant chez soi et en s'interdisant de sortir, car les bancs publics ne sont plus adaptés aux nouveaux usages des personnes âgées ; voire dans des mesures plus radicales encore, par la création plus ou moins temporaire de lieux non-mixte où sont valorisées les « minorités » comme réponse à la domination masculine souvent blanche et hétérosexuelle de l'espace public. Ce repli « communautaire » dans certaines marges urbaines entre *minorités stigmatisées* correspondrait, dans certaines situations, à une mise à l'écart subie – ou choisie – la cause principale étant l'aménagement de l'espace public par une mauvaise utilisation ou une mauvaise pratique du design par celles et ceux qui ont le pouvoir de « faire la ville ». Cette déviance étant finalement moins une réelle déviance qu'une forme nouvelle de pratiques autres et émancipatrices en fonction des usages inadaptés. Le design aussi produit de l'espace, bien souvent inhospitalier pour toutes celles et tous ceux qui ne correspondent pas aux normes sociales imposées par et dans l'espace public quotidien et soulève la question du droit à la ville, au sens premier du terme comme théorisé par Henri Lefebvre[26]. Reproduire des stéréotypes et des stigmatisations à travers le design ne fait qu'alimenter la connotation négative de ces mêmes populations nourrissant toujours plus un certain « étiquetage de la déviance[27] » : étiqueter, stéréotyper, séparer, discriminer.

Cette carence de l'espace public en banc public pourrait se résoudre d'une façon assez simple : pourquoi ne pas penser à un système quantitatif où nous installerions tant de bancs par habitants et habitantes (un banc public pour cinquante ou cent personnes, par exemple) ? La diversité des êtres humains demande, quoi qu'on en pense, une diversité des mobiliers liés aux corps. Cette problématique appelle une réponse qui se trouve dans le design, dans une diversité du design appliqué à la ville, mais aussi dans un processus de subjectivation du design. L'espace public n'est pas seulement une donnée géographique ou fonctionnelle, mais est avant tout un espace produit par celles et ceux qui le pratiquent et se le réapproprie ; c'est à travers leurs perceptions et leurs pratiques quotidiennes que l'espace public se phénoménalise en une réalité sociale. Nier cette diversité d'usages et de pratiques revient tout simplement à nier l'existence d'une partie de la population, qui sont bien souvent les plus fragiles, précaires, invisibilisés, méprisés… Papanek exprimait déjà ce sentiment en écrivant que : « le design établit des discriminations à l'encontre de certaines fractions importantes de la population », avant de rajouter que « les designers connaissent très mal les besoins et les désirs réels des gens[28] ».

2.3 Le design comme objet *de* pensée et *à* penser

C'est pour ces raisons qu'il nous semble nécessaire et fondamental de se questionner sur l'intention et l'intentionnalité – mais aussi sur l'impensé du design (du processus de création du design) – qui sont souvent à l'origine des violences dans le sens où le design impose un cadre fonctionnel normatif lié aux usages comme solution à un problème social lié aux pratiques. Le mobilier, par l'intervention du design, se détourne de ses fonctions solidaires et d'expérience de l'altérité (attendre, se reposer, discuter, rencontrer, regarder) pour n'apparaître que dans ce qui semble être une perspective sécuritaire (se méfier, distancier, empêcher, prévenir, contraindre) : le design appliqué à l'urbain intervient désormais comme dispositif d'exclusion en cela que les différents bancs publics analysés semblent avant tout se comprendre comme des dispositifs de sécurité[29] pour contrôler, ou esthétiques pour embellir avant d'être des outils conviviaux[30] propices à l'autonomie ; ils apparaissent comme étant déjà des dispositifs de gestion avant d'être des outils d'émancipation.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

Il est incontestable que le design au sein de la ville produit une spatialité particulière à l'espace public, il participe à créer un environnement urbain singulier ainsi qu'un milieu social et matériel original. Le design, en s'inscrivant dans la temporalité de la vie quotidienne, conditionne notre milieu, notre écoumène[31], pour reprendre la dénomination du géographe Augustin Berque, que l'on peut comprendre comme la manière dont les êtres humains aménagent leur milieu de vie. Porter une attention à l'écoumène ; s'impliquer dans la production de cette spatialité permettrait dès lors de porter aussi une attention à son écosystème et devrait donc aussi permettre aux plus fragiles d'entre nous de profiter de conditions optimales à leur bon développement et épanouissement. En d'autres termes, en prenant soin du milieu de vie (grâce au design), on prendrait soin des plus vulnérables, ce qui était déjà dit à demi-mot par Papanek : « rien n'empêchera le design de devenir l'outil le plus puissant jamais mis au point par [l'être humain] pour agir sur lui-même et son environnement.[32] ». Or, il s'agira là de ne pas confondre prendre soin du milieu de vie en vue d'accueillir les plus précaires dans l'espace public et prendre soin du milieu de vie dans une optique unique d'embellir l'espace public. En effet, il faut se demander si le soin apporté à certains aménagements et espaces publics, comme nous l'avons vu par exemple avec les bancs publics en pierre à Chalon-sur-Saône, n'irait pas, par moment, à l'encontre du soin apporter aux habitants et habitantes des centres urbains et de celles et ceux qui pratiquent la rue. Ne pourrait-on pas considérer cette attention, cette considération spatiale à l'espace public comme une forme d' « anti-care » social, comme une forme douce et détournée de déconsidération sociale comme stratégie d'esthétique spatiale ?

La question est délicate, mais mérite d'être soulevée, car elle nous semble être intrinsèquement liée à la question du design et traduit toute l'ambiguïté des termes « prendre soin » lorsqu'on les applique à l'aménagement de la ville par le prisme du design. Nous parlions plus haut de l'inconfort lié à certaines assises publiques. Mais pouvons-nous réellement affirmer que cela est un impensé ? Ne pourrait-on pas l'observer au contraire comme une stratégie *soigneusement* réfléchie pour ne pas encourager une installation trop longue dans l'espace public ? Pour ne pas inciter à rester assis trop longtemps dans la rue, ce qui pourrait initier des pratiques désagréables pouvant introduire de potentielles conduites allant à l'encontre à l'ordre ou à la tranquillité publique ? Ce questionnement est crucial et résulte d'une méconnaissance profonde du design – de la discipline de design – comme déformation sémantique et abus de langage : non plus le design comme substantif, mais le design comme adjectif, faire du mobilier « design » ; penser un aménagement urbain « design » ; désirer un espace public « design ». Le design, dans ce cas de figure, n'est plus du tout un outil propice à l'habitabilité et à l'aménagement de l'écoumène comme milieu de la vie quotidienne, il ne sert plus les intérêts de celles et ceux qui pratiquent et habitent quotidiennement la ville, il devient ce par quoi la ville et son espace public se matérialisent, c'est la vitrine, belle et moderne, pour celles et ceux qui ne font que passer de manière périodique, temporaire et éphémère, sans ne jamais réellement s'arrêter. Ainsi, ce qui est beau et « design » pour les gens de passage devient incommodant, déplaisant et impraticable pour les gens de résidence. Le design se transforme en un dispositif de pouvoir aux finalités capitalistes pour attirer profit et consommation ; faire des « choses design » peut se comprendre comme de l'anti-design, un *care* néolibéral corrompu et dévoyé de ses aspirations premières tourner vers la réparation du monde pour se transformer en de l' anti-*care* tourné en vue de sa consommation[33].

La question qu'il faut désormais se poser, pour tenter de démêler ces mécanismes de pouvoir au sein de l'espace public, serait de savoir : où intervient le design ? Quel rôle a le design ? Selon quelle modalité et à quelle finalité est-il mobilisé ? Nous l'aurons compris, il s'agit bien là de comprendre comment *prendre soin en accueillant*, mais aussi *accueillir pour prendre soin*, l'accueil et le soin étant toujours employés pour la prise en charge des fragilités individuelles, sociales et environnementales ; trois trajectoires conjointes du « projet écologique » initié par le philosophe et psychanalyste Félix Guattari, qu'il regroupe sous le nom d'écosophie[34]. Le design est un processus réflexif complexe qui demande de réfléchir sérieusement à la vulnérabilité des systèmes sociaux et spatiaux, dont l'un de ces objectifs serait l'habitabilité de la vie quotidienne des espaces habités. Le design doit être compris comme objet *de* pensée et comme objet *à* penser.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

3. Repenser l'hospitalité urbaine par le design

Il faut réfléchir à l'hospitalité comme *régime et système de signes critique* qui pourrait se formaliser grâce au design et à un travail de design. L'inhospitalité est un geste, une trajectoire de mépris, de violence, de haine, de refus de l'altérité : et on voit bien comment, dans les différentes études de cas proposées, le design produit des situations concrètes inhospitalières. C'est pour cela que nous essayons de penser le design comme une possibilité d'hospitalité à travers les récits et les réalités des autres ; ce n'est pas vraiment un design hospitalier, mais un « design de l'hospitalité » : un design comme geste, comme pratique, comme invitation. Une théorie pratique du design, qui demande peut-être de « désapprendre » le design tel qu'on le connait appliqué à la ville et à l'urbain (le mettre en doute, le questionner, le critiquer) permettant d'ouvrir ce champ de recherche à de nouvelles possibilités d'exploration pratique. Créer et produire du savoir c'est ouvrir des champs d'action et des possibilités d'agir comme source de pouvoir : c'est le fameux couple « savoir/pouvoir » de Michel Foucault, mais dans une optique d'agentivité, d'affordance et de pouvoir émancipateur. Il faut réfléchir à une politique créatrice de l'hospitalité en situation à travers le design.

J'essaie de démontrer avec ce travail que dans une même réalité matérielle (en l'occurrence les bancs publics) cohabitent plusieurs réalités sociales. En explorant cette pluralité d'existences symboliques, nous pouvons commencer à envisager la « vie des choses » dans l'espace public. Cette ouverture critique me permet de démontrer que derrière des choses qui peuvent sembler tout à fait banales, anodines ou inintéressantes se cachent en réalité des rapports de pouvoir très fort, quoique très subtils : le banc public, par le prisme de son design, devient en cela un dispositif de normalisation puissant. À ce jour, je n'ai connaissance, en France, que de peu d'approches critiques similaires, dont celle initiée dès 2013 par la chercheuse et consultante en design Agnès Levitte. Dans son ouvrage *Regard sur le design urbain. Intrigues de piétons ordinaires*[35], elle ne propose pas uniquement une histoire du mobilier urbain (ou du design), mais une théorisation et une approche critique, d'un point de vue esthétique (comme perception sensible de l'environnement) et de l'expérience, par sa mise en récit, grâce à des discussions et des promenades au sein même de l'espace public.

Pour mener à bien ce que nous nommons un « observatoire d'un design urbain de l'hospitalité » ou un « laboratoire de design pour l'hospitalité urbaine », nous pensons qu'il faut constituer préalablement une sorte d'échelle différenciée d'enquête, d'observation, de mise en récit et de compréhension des « choses » qui composent la rue : une échelle spatiale mineure ; une échelle du quotidien ; une échelle des pratiques ordinaires, une échelle de proximité qui ne peut émerger que si l'on regarde au-delà de l'objet, non pas comme une entité matérielle et fixe, mais comme une expérience sociale plurielle et singulière complexe[36]. Que ce soit pour les objets ou le mobilier, le design est un moteur d'action extrêmement puissant et nous sommes convaincus que le design – urbain – en tant que discipline créatrice d'engagement critique peut œuvrer à améliorer l'habitabilité – et l'hospitalité – des centres urbains, mais aussi, et surtout les pratiques ordinaires et quotidiennes des plus fragiles et vulnérables. Pour cela, il faut comprendre les nouveaux enjeux sociaux liés à la ville. L'anthropologue Françoise Choay, dans son ouvrage *Pour une anthropologie de l'espace*, a écrit :

> *« Si on appelle urbanité l'ajustement réciproque d'une forme de tissu urbain et d'une forme de convivialité, on peut, à juste titre, parler d'une urbanité haussmannienne […] constituée par un mobilier urbain diversifié, conçu, dessiné, produit et implanté avec soin [comme] le théâtre de relations sociales simultanément traditionnelles, inédites et aléatoires*[37] *».*

Ne serait-il pas temps, alors, de se questionner sur la nouvelle urbanité de Paris ? Mais aussi, et de manière plus générale, comprendre les nouveaux usages sociaux de la ville, de la rue, de l'espace public, du mobilier urbain et des bancs publics ainsi que les pratiques qui y sont

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

associées. Comment proposer de nouvelles formes de convivialité grâce à un travail soigné et minutieux de design ? Comment créer de nouveaux agencements de solidarité, de proximité, de socialité, de reconnaissance[38] grâce au design ? Comment le design peut-il redéfinir les socialités et l'identité de l'espace public ? Il s'agit là de se poser intimement la question de l'éthique dans le design et dans sa pratique : « Si nous faisons ce qui semble être juste, nous développerons aussi notre faculté de regarder les choses sous un angle nouveau et nous pourrons alors créer des choses nouvelles[39] », écrivait encore Papanek.

Conclusion

L'hospitalité, à travers le prisme du design urbain, doit se penser toujours en situation, à travers le prisme expérientiel, de l'expérience subjective et intime. La mise en récit de la ville que je propose ici à travers ses bancs publics me permet de mettre en place une « recherche narrative », de chercher et de comprendre où se manifeste l'inhospitalité du design dans la confrontation du corps, des corps et des parcours de vie. J'ai essayé de retranscrire le plus fidèlement possible la singularité de chaque récit que l'on m'a raconté et transmis, car je cherche également l'hospitalité dans ma posture de chercheur, grâce à une écoute attentive, une pratique hospitalière du langage, du dialogue et de la conversation, une reconnaissance des *histoires des mots* qui sont malheureusement souvent *porteurs de maux*. J'essaie donc de toujours penser le design urbain par la déambulation et le mouvement, par l'observation et la description, par l'enquête et le récit, par l'expérience et la pratique en marchant et en arpentant les rues, en me confrontant à l'autre comme différence absolue porteuse de connaissances et de savoirs situés et en situation. *L'hospitalité par le design*, j'essaie de la penser comme un outil et une méthodologie critique pour appréhender aussi la possibilité d'une écologie urbaine (relationnelle et sociale) renouvelée, qui fait actuellement défaut, par une attention du détail, une mise en valeur de l'autre, de la différence, de la fragilité et de la vulnérabilité des corps.

Je terminerais cette contribution avec cette phrase entendue lors d'un séminaire sur l'anthropologie de la marche, où le psychiatre Bruno Voillot a dit : « il faut marcher sur la tête, car on pense avec les pieds[40] ».

Bibliographie

BEAUBOIS Vincent, *La Zone obscure. Vers une pensée mineure du design,* Paris, Éditions Les Presses du Réel, 2022.

BECKER Howard S., *Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 2024.

BERQUE Augustin, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Éditions Belin, 2025.

BUSQUET Grégory, « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie » [en ligne], *justice spatiale | spatial justice*, n° 5 déc. 2012-déc. 2013 | déc. 2012-déc. 2013.

CHOAY Françoise, *Pour une anthropologie de l'espace,* Paris, Éditions du Seuil, 2006.

FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France – 1977-1978, Paris, Éditions Gallimard, 2004.

GOFFMAN Erving, *La Mise en scène de la vie quotidienne, t.2. Les Relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

GUATTARI Félix, *Les trois écologies*, Paris, Éditions Lignes, 2023.

JOSEPH Isaac et GRAFMEYER Yves, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions Flammarion, 2004.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

HARVEY David, *Le Capitalisme contre le droit à la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011.

—, *Géographie de la domination. Capitalisme et production de l'espace*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018.

HONNETH Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions Folio, 2013.

INGOLD Tim, *Faire. Anthropologie, archéologie, art et architecture*, Belleveaux, Éditions Dehors, 2019.

ILLICH Ivan, *La Convivialité*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

LEBON Guillaume, « Observations des usages et nouveaux usages des bancs publics : comment redonner toute sa place au vivre ensemble dans les centres-villes ? L'exemple de la ville de Caen », La possibilité d'une ville conviviale, *Revue du MAUSS*, 2019/2 n° 54, 2019, p. 229-242.

LEFEBVRE Henri, *Critique de la vie quotidienne*, Édition intégrale, Montreuil, Éditions l'Arche, 2024.

—, *Le Droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968 et *La Production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1974.

LEVITTE Agnès, *Regard sur le design urbain. Intrigues de piétons ordinaires,* Paris, Édition du Félin, 2013.

LUSSAULT Michel, « Le *care* spatial pour un monde vulnérable », (Dir.) Cynthia Fleury et Antoine Feneglio, *Éthique et design. Pour un climat de soin*, Paris, Presses Universitaire de France, 2024.

PAILLARD Joffrey, *Dispositifs spatiaux de la « ville hostile » et tactiques de résistance urbaine : marges, situations, interstices*, thèse de doctorat en Architecture et Ville, soutenue le 14 décembre 2023, Université Paris Nanterre, ENSA-Paris la Villette.

SANSOT Pierre, *Jardins publics,* Paris, Éditions Payot & Rivages, 1993.

SIMMEL Georg, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Éditions PUF Quadrige, 2013, 5e tirage, 2022.

SIMONDON Gilbert, *Le Mode d'existence des objets techniques*, Paris, Éditions Flammarion, 1958.

Droits des images

Figure 1. Banc public en pierre à Chalon-sur-Saône, photo prise le 21 août 2020, ©Joffrey Paillard.

Figure 2. Assises pour attendre le bus à Chalon-sur-Saône, photo prise le 8 août 2020, ©Joffrey Paillard.

Figure 3. Assises sur le parvis de la gare à Chalon-sur-Saône, photo prise le 3 juillet 2022, ©Joffrey Paillard.

Figure 4. Cailloux cimentés dans d'anciens bacs à fleurs, photo prise le 19 mai 2019, ©Joffrey Paillard.

Figure 5. Sièges installés dans la zone fumeur à l'extérieur de la gare de Lyon à Paris, photo prise le 26 mai 2022, ©Joffrey Paillard.

Figure 6. Deux bancs publics au design différent dans le 19e arrondissement de Paris, photo prise

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

le 9 mars 2022, ©Joffrey Paillard.

Figure 7. Suppression d’un banc public par des agents de la mairie de Paris, photo prise le 13 septembre 2019, ©Joffrey Paillard.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

1. Pour cette contribution, nous avons fait le choix d'employer la première personne lorsque nous aborderons des questions spécifiques au terrain ou lorsque nous discuterons de méthodologie de travail élaborée durant un travail de doctorat. Pour le reste, lors de nos analyses ou de notre développement théorique, nous emploierons le « nous ». Joffrey PAILLARD, *Dispositifs spatiaux de la « ville hostile » et tactiques de résistance urbaine : marges, situations, interstices*, thèse de doctorat en Architecture et Ville, Université Paris Nanterre, ENSA-Paris la Villette, sous la direction de Manola Antonioli, soutenue le 14 décembre 2023.
2. Guillaume LEBON, « Observations des usages et nouveaux usages des bancs publics : comment redonner toute sa place au vivre ensemble dans les centres-villes ? L'exemple de la ville de Caen », La possibilité d'une ville conviviale, *Revue du MAUSS*, 2019/2 n° 54, 2019, p. 229-242.
3. Isaac JOSEPH et Yves GRAFMEYER, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Éditions Flammarion, 2004.
4. Henri LEFEBVRE, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1974, p. 48 à 57.
5. Grégory BUSQUET, « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie » [en ligne], *justice spatiale | spatial justice*, n° 5 déc. 2012-déc. 2013 | déc. 2012-déc. 2013.
6. Gilbert SIMONDON, *Le Mode d'existence des objets techniques*, Paris, Éditions Flammarion, 1958.
7. Vincent BEAUBOIS, *La Zone obscure. Vers une pensée mineure du design,* Paris, Éditions Les Presses du Réel, 2022, p. 14.
8. Nous pourrions dire ici que la non-présence de mobilier urbain est une stratégie de design urbain. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin dans notre développement
9. Tim INGOLD, *Faire. Anthropologie, archéologie, art et architecture*, Belleveaux, Éditions Dehors, 2019, p. 141-142.
10. Vincent BEAUBOIS, *La Zone obscure. Vers une pensée mineure du design, op.cit.*, p. 13.
11. *Ibid.*, p. 15.
12. https://www.liberation.fr/societe/2014/12/25/des-grillages-autour-de-bancs-publics-a-angouleme_1170097/, consulté le 4/1/2025.
13. https://www.ledevoir.com/societe/582219/un-banc-anti-itinerant-retire-a-montreal?, consulté le 4/1/2025.
14. https://www.holity.fr/bancs-publics-pour-amnagement-urbain/banc-pour-mobilier-urbain-inclusif-h140-405.html, consulté le 4/1/2025.
15. https://www.holity.fr/bancs-publics-pour-amnagement-urbain/banc-pour-amnagement-urbain-avec-place-handicap-h350-134.html, consulté le 4/1/2025.
16. Victor PAPANEK, *Design pour un monde réel. Écologie humaine et changement social*, Dijon, Éditions Les presses du réel, 2023, p. 347.
17. La photo a été prise le 8 août 2020. Je suis retourné à Chalon-sur-Saône cet été (18 août 2024) où j'ai pu me rendre compte qu'il n'y avait dorénavant qu'une seule assise, tournée de trois-quarts faisant presque face à la route et à l'arrivée du bus.
18. Mes observations font constat d'un usage et de pratiques que l'on pourrait qualifier de « déviantes » avec consommation de bière et de cannabis et présence de musique.
19. Les photos ont été prises le 22 mai 2022. Cependant, je suis retourné sur place le 11 août 2024, et tous les sièges ont été supprimés, ne laissant que le cendrier et la signalétique de l'espace fumeur extérieur.
20. Pierre SANSOT, *Jardins publics,* Paris, Éditions Payot & Rivages, 1993, p.30.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201

21. Erving GOFFMAN, *La Mise en scène de la vie quotidienne, t.2. Les Relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.
22. David HARVEY, *Le Capitalisme contre le droit à la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011 et *Géographie de la domination. Capitalisme et production de l'espace*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018.
23. Henri LEFEBVRE, *Critique de la vie quotidienne*, Édition intégrale, Montreuil, Éditions l'Arche, 2024, p. 312-313.
24. Pierre SANSOT, *Jardins publics, op.cit.,* p. 29, puis p. 30.
25. Howard S. BECKER, *Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 2024 : « La déviance n'est pas une propriété simple, présente dans certains types de comportements et absente dans d'autres, mais le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individus à ces conduites. […] La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui comment l'acte et celles qui réagissent à cet acte », p. 55, puis 56.
26. Henri LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968
27. La théorie de l'étiquetage est le processus qui conduit un groupe social à désigner des actes et/ou des individus comme déviants par rapport aux normes du groupe.
28. Victor PAPANEK, *Design pour un monde réel. Écologie humaine et changement social*, *op.cit.,* p. 160.
29. Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France – 1977-1978, Paris, Éditions Gallimard, 2004.
30. Ivan ILLICH, *La Convivialité*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.
31. Augustin BERQUE, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Éditions Belin, 2025.
32. Victor PAPANEK, *Design pour un monde réel. Écologie humaine et changement social*, *op.cit.,* p. 287.
33. Il ne s'agira pas de se méprendre sur nos propos, car des recherches très sérieuses et fécondes portent sur le « design du care » comme discipline où « le design [vise] à réparer les dysfonctionnements des milieux » comme le propose entre autre Jehanne Dautrey, philosophe au sein du Care Design Lab de L'École de design Nantes Atlantique, https://lecolededesign.com/fr/recherche-labs/le-care-design-lab, consulté le 9/1/2025. Nous faisons ici référence à la possibilité d'un « care » réapproprié et dominé par la machine capitaliste néolibérale, ou capitalisme mondial intégré (CMI) d'après la terminologie de Félix Guattari.
34. Félix GUATTARI, *Les trois écologies*, Paris, Éditions Lignes, 2023.
35. Agnès LEVITTE, *Regard sur le design urbain. Intrigues de piétons ordinaires,* Paris, Éditions du Félin, 2013.
36. Georg SIMMEL, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Éditions PUF Quadrige, 2013, 5e tirage, 2022.
37. Françoise CHOAY, *Pour une anthropologie de l'espace,* Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 174-175.
38. Axel HONNETH, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions Folio, 2013.
39. Victor PAPANEK, *Design pour un monde réel. Écologie humaine et changement social*, *op.cit.,* p. 219.
40. Bruno VOILLOT, « Lecture anthro-psychiatrique de la marche en ville », Cycle de séminaires de recherche organisé par Éric de Thoisy et Cynthia Fleury, *Séminaire Care et Architecture | L'Adamant, une architecture du soin*, le 27 mars 2024.

© La revue DAM
téléchargé le 2026-11-10 17:25:15, depuis le 216.73.216.201